



Bulletin
de la Société Henry Dunant

n° 32 - juillet 2021 - février 2022

Centre
Henry Dunant

Pour la recherche historique
sur le mouvement humanitaire



L'ancienne chapelle protestante du Grand-Lancy
Aquarelle de Michèle Maury-Moynier

Table des matières

<i>Le Centre Henry Dunant</i>	p. 1
-------------------------------------	------

Documents et sources

- <i>Contrat de Théodore Charles Maunoir</i> Texte établi et présenté par Roger Durand	p. 3
---	------

Vie de la Société

- Assemblée générale n° 49. Samedi 6 novembre 2021	p. 10
- Centre Henry Dunant. Programme du premier semestre 2022	p. 14
- <i>29 janvier 2022, aux Verrières</i> par Monique Dunant-Dedye	p. 22

Inauguration du Centre Henry Dunant, 28 août 2021

- <i>Un nouveau souffle pour un ancien temple</i> par Elizabeth Moynier	p. 24
- <i>Centre Henry Dunant</i> par Stéphane Aubert	p. 26
- <i>Société Henry Dunant</i> par Cécile Dunant Martinez	p. 27
- <i>Société Louis Appia</i> par Olivier Pictet	p. 30
- <i>Société Théodore Maunoir</i> par Claire-Lise Scheeler	p. 35
- <i>Fondation Gustave Ador</i> par Valérie Lathion	p. 37
- <i>Histoire en lumière</i> par Valérie Lathion	p. 41

Communications

- <i>La vocation humanitaire de Genève. Premiers repères au temps de l'Escalade ?</i> par Patrice Delphin	p. 45
- <i>Louis Appia en Allemagne. Traces écrites et lieux de mémoire</i> par Rainer Schlösser	p. 61
- <i>Anatole Demidoff and the Prisoners of War during the Crimean War</i> par Alexandre Tissot Demidoff	p. 73
- <i>Gustave Moynier. Voyages, comités, organisations... : 1873-1880</i> par André Durand [†]	p. 88

Contrat de Théophile Charles Maunoir

Achat d'une maison et des terrains sur le Petit Salève
Mornex, le 30 septembre 1811¹

Texte établi et présenté par Roger Durand

La tradition familiale et certains historiens racontent que le Salève fut un cadre de vie très important pour Théodore Maunoir, surtout lors de son enfance et de sa jeunesse. Il semblerait que son père, Charles Théophile, ait décidé d'établir au Petit Salève une sorte de résidence secondaire pour améliorer les chances de guérison de son fils qui souffrait de problèmes respiratoires.

Grâce aux travaux de Laurence Winthrop, nous savons que le Trou de Tarabara, situé près de Monnetier-Mornex, offrit un cadre propice aux amours de Théodore et Herminie. Enfin, un confrère du médecin a évoqué l'importance des marches au Salève et des parties de chasse.

Jusqu'à présent, nous ne disposons d'aucun document historique confirmant la place qu'occupa cette « Montagne des Genevois » dans la vie du futur cofondateur de la Croix-Rouge internationale. En digne arrière-petite-fille, Laurence Winthrop est parvenue à dénicher, aux

¹ Conservé aux Archives de Haute-Savoie, à Annecy, ce document, sur un papier muni d'un timbre rond « *Empire français* », porte au recto dans l'angle supérieur droit: « exp. en grosse à l'acquéreur, le 16 9^{bre} 1811 ».

La lecture de ce manuscrit pose plusieurs problèmes que nous n'avons pas tous résolus, surtout les noms propres de lieux ou de personnes: ces mots mystérieux sont mis en annexe, tels quels et agrandis.

Nous avons respecté l'orthographe, par exemple « *brossaille* », « *tems* » ou « *quatre vingt* ». D'autre part, nous avons harmonisé les majuscules, les accents, la ponctuation et les paragraphes.

Archives départementales d'Annecy, un contrat de vente apportant, pour la première fois, la preuve matérielle que les Maunoir avaient élu le Salève comme leur lieu de prédilection.

Mis ici en italique, le texte du contrat est reproduit le plus fidèlement possible. Certes, de nombreuses informations techniques restent mystérieuses: l'emplacement des parcelles énumérées (le cadastre y relatif ne se trouve pas en mairie de Mornex et reste difficile à identifier même aux Archives départementales), surtout la localisation de la maison, l'identité de plusieurs acteurs, etc. Toutefois, il nous a semblé opportun de publier ce document tel quel, avec l'espoir que des spécialistes puissent nous aider à mieux le comprendre et à mieux l'exploiter.²

Vente faite par Pierre Renaud³ à Mr. Maunoir⁴ chirurgien et Bail par ce dernier en faveur du d[icit] Renaud et Pierre Masson⁵.

L'an mil huit cent onze et le trente de Septembre,

Par devant Amédée Denarié⁶, notaire impérial à la résidence de Reignier, chef lieu de canton, département du Léman, assisté des témoins nommés à la fin,

² Je remercie Claire-Lise Sheeler, Jean-Claude Dalle et Charles Durand qui m'ont aidé lors de plusieurs séjours à Mornex ou Annecy pour tenter d'élucider maintes questions que soulève ce contrat.

³ Pierre Renaud, fils du défunt Jean Renaud, laboureur et maçon de Mornex, vendeur de terrains et d'une maison en bois à Charles Théophile Maunoir. Dans le même acte, il conclut un fermage à vie des biens vendus. Il ne sait pas signer.

⁴ Charles Théophile Maunoir, 1775-1830, Genevois, docteur en médecine de Paris, chirurgien de l'hôpital de Genève; pendant l'annexion de Genève par la France, il est citoyen de l'Empire français. Epoux de Jeanne Malvesin, il est le père de Théodore (futur cofondateur de la Croix-Rouge internationale), de Marie-Louise et d'Albertine.

⁵ Pierre Masson, habitant de Mornex. Dans le même acte, il participe au fermage à vie des biens vendus par Pierre Renaud. Il ne sait pas signer.

⁶ Amédée Denarié, notaire impérial, résidant à Reignier, chef-lieu de canton, département du Léman.

A comparu Pierre, fils de défunt Jean Renaud, laboureur et maçon, domicilié à Mornex⁷, commune de Monnetier, canton de Carouge; Lequel a déclaré avoir vendu sous pacte de reméré⁸ qu'il pourra exercer pendant le terme de cinq ans, à monsieur Charles Théophile Maunoir, docteur en chirurgie, domicilié en la ville de Genève, ce acceptant;

1° une pièce de terre en brossaille, située audt Mornex, lieu dit La Ravoire⁹, contenant environ huit ares, inscrite sous le numéro dix neuf cent quatre de la mappe de Monnetier;

2° une pièce de terre en champ¹⁰; sise audt lieu, de la contenance d'environ soixante ares, inscrite sous le numéro dix neuf cent cinq de ladite mappe;

3° une autre pièce de terre en brossaille¹¹ audit lieu, contenant environ cinq ares, inscrite sous le numéro deux b, ès [?] de ladite mappe;

⁷ Mornex, commune de Monnetier, canton de Carouge, département du Léman.

⁸ Consulté le 19 décembre 2021, Wikipedia nous apprend que: «La vente à réméré est l'ancêtre du prêt hypothécaire, elle permettait au propriétaire d'un bien de se procurer les fonds dont il a besoin par la vente de ce bien, tout en conservant l'usage et l'espoir d'en recouvrer un jour la propriété, s'il revient à meilleure fortune, en restituant à l'acheteur le prix, majoré d'une plus-value. La vente à réméré est le plus souvent pratiquée dans le secteur immobilier, ce qui nécessite un acte notarié. Souvent le vendeur peut continuer à occuper les lieux pendant la durée du réméré, contre le paiement d'indemnités.» En l'occurrence, Pierre Renaud pourra pendant cinq ans racheter son bien. L'a-t-il fait? Combien d'années lui et Pierre Masson ont-ils vécu depuis la signature de contrat?

⁹ La Ravoire (lecture incertaine), 8 ares de brossailles, soit une pièce de terre de 800 m²; mappe de Monnetier, n° 1904.

¹⁰ Pièce de terre en champ à La Ravoire, 60 ares, soit une terre cultivée de 6000 m²; mappe de Monnetier, n° 1905.

¹¹ Pièce de terre en brossailles, à La Ravoire, 5 ares, soit 500 m²; mappe de Monnetier, n° 2b [?].

4° un pré verger¹² situé audit Mornex, lieu dit D'Amont la Vy[?], sur lequel est situé, une petite maison de bois qui se trouve [?] être comprise dans cette vente // inscrit sous le numéro trois cent quatre vingt et sept de ladite mappe ;

5° enfin la moitié à lui afférente dans la pièce de terre ou teppe¹³ située audit Mornex au lieu dit Martellet¹⁴; confinée du levant par la terre de Mr. Jean Corajod¹⁵, du couchant par celle de Georges Vidonne¹⁶, du midi par celle de Pierre Bain¹⁷ et du nord par celle de Thomas Corajod¹⁸.

Cette vente a été consentie moyennant la somme de cinq cent francs que le vendeur déclare avoir reçu du sieur Maunoir en bonnes espèces et lui promet ne lui en plus faire demande ni permettre qu'elle lui soit faite aux peines de [...].

Il a [?] été expressément convenu dans le présent [acte] entre l'acquéreur [?], le vendeur et le sieur Pierre Masson, laboureur, domicilié à Mornex, ici intervenant que ces deux derniers jouiront pendant tout le tems de leur vie des biens ici vendus, moyennant un fermage annuel de vingt deux francs que lesdits Renaud et Masson s'engagent de paier sous la clause solidaire, au domicile du sieur Maunoir¹⁹ au premier novembre de chaque année et à commencer par le premier novembre dix huit cent douze et à devoir ainsi continuer pendant qu'ils jouiront desdits biens.

¹² Un pré verger, à D'Amont la Vy (lecture incertaine), avec une petite maison en bois, sans indication de sa surface; mappe de Monnetier, n° 387.

¹³ Utilisé à Genève et en Savoie, le mot « teppe » désigne une motte de terre ou un sol herbeux en friche et improductif. Comme il ne semble pas être cadastré dans la commune de Monnetier-Mornex, il est situé par rapport à ses quatre voisins.

¹⁴ Actuellement, un chemin de Mornex porte le nom de « Martelet », avec un seul « l ».

¹⁵ Jean Corajod, propriétaire à Mornex d'une terre au levant du Martellet.

¹⁶ Georges Vidonne, propriétaire à Mornex d'une terre au couchant du Martellet.

¹⁷ Pierre Bain, propriétaire à Mornex d'une terre au midi du Martellet.

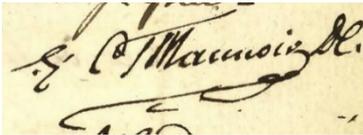
¹⁸ Thomas Corajod, propriétaire à Mornex d'une terre au nord du Martellet.

¹⁹ Ce « domicile du sieur Maunoir » nous intrigue. S'agit-il de la « petite maison

CONTRAT DE THEODORE CHARLES MAUNOIR

Dont acte, fait, passé et lecture donnée aux comparants dans la commune d'Essert²⁰, au lieu dit Vers la croix Verte²¹, en présence de messieurs Joseph Bain²², et de François Grillet le Cadet²³, propriétaires agriculteurs, domiciliés à Monnetier-Mornex, témoins, requis qui signeront icy avec le sieur Maunoir et le notaire, et non lesdits Renaud et Masson qui ont déclaré ne savoir signer.

Bain Th. C. Maunoir DC. Grillet Cadet A. Denarié notaire
120



[en bas. dans la marge de gauche du verso de cet acte, on peut deviner]

Enreg à [...] le sept 8bre 1811 fo 64 n° 64 au Rôle & sans renvoi

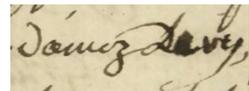
Reçu sur la vente vingt francs, 20.- fr

sur le bail à vie huit francs huit décimes, 8.80

deux francs quatre vingt huit c[entim]es 2.88

31.68 reçu le 7^{fr} 20^{ces}

Les trois lieux-dits, sous leur forme manuscrite, tels qu'ils apparaissent dans le contrat :



de bois » qu'il vient d'acheter ? S'agirait-il d'un autre domicile, antérieur à cet achat ?

²⁰ Commune jouxtant Mornex; actuellement il s'agit de la commune de « Monnetier-Mornex-Esserts ».

²¹ Ce lieu-dit « Vers la Croix Verte », où l'acte a été lu et signé, n'est pas identifié.

²² Joseph Bain, propriétaire agriculteur, domicilié à Monnetier-Mornex, témoin. Il sait signer.

²³ François Grillet le Cadet, propriétaire agriculteur, domicilié à Monnetier-Mornex, témoin. Il sait signer.

Si ce contrat de vente ne nous permet pas encore de localiser les terres et bâtiments des Maunoir à Mornex et sur le Petit Salève, il nous apporte cependant des informations du plus grand intérêt et d'une encourageante nouveauté.

En 1811, Genève et Mornex se trouvent en territoire impérial, depuis que la République française (censée apporter la liberté aux peuples) a militairement conquis et annexé la Savoie en 1792, puis la République de Genève en 1798. Par conséquent, les Genevois et les habitants de Mornex sont citoyens français. Cette situation explique notamment que la commune de Monnetier-Mornex fasse partie du « canton de Carouge » et qu'Amédée Denarié soit un « notaire impérial à la résidence de Reignier » qui procède à l'acte officiel.

Précisons qu'à la chute de Napoléon I^{er}, en 1814, Genève recouvre son indépendance et choisira de devenir suisse en 1815. Rappelons aussi que le royaume de Piémont-Sardaigne retrouvera lui aussi son indépendance et que la Savoie ne deviendra française qu'en 1860. En bref, lorsque Théodore Maunoir (né en 1806) évolue à Mornex, il est un enfant puis un citoyen genevois en terres sardes.

L'existence de trois (?) cadastres nous complique arduement la tâche. En effet, les précisions du contrat se réfèrent toutes à « la mappe de Monnetier », c'est-à-dire à un cadastre auquel nous n'avons pas eu accès. 1° En mairie de Mornex, nous avons entrevu un cadastre appelé « sarde », mais son état de conservation ne nous a pas permis de l'examiner avec attention, encore que nous ignorons si les parcelles qui nous intéressent se trouvent sur des parties encore lisibles. 2° Conservés en mairie de Mornex, des registres recensant les propriétaires de biens fonciers sur la commune se réfèrent, selon toute probabilité, à une enquête qui a abouti à un cadastre, en 1828 ; hélas, ni à Mornex ni à Annecy nous n'avons pu encore consulter ce précieux document. 3° Toujours en mairie, Madame Anne-Lise Dechenaux nous a bien aidés en nous montrant le cadastre de 1895 dont les amples feuilles sont soigneusement conservées dans de solides armoires métalliques ; mais nous ne sommes pas parvenus à établir de liens sûrs entre ces parcelles datant de la Troisième République et celles du Premier Empire qui sont nommées en 1811. En conclusion, nous ne pouvons pas encore situer les achats du père de Théodore Maunoir.

En effet, c'est bien Charles Théophile qui conclut cet achat en 1811, alors que son fils Théodore n'est âgé que de cinq ans. Il importe de rappeler que l'épouse de l'acheteur s'appelle Henriette, née Malvesin, parce que les registres des propriétaires datant de 1828 probablement précisent toujours qu'une « Dame Maunoir Malvesin » est la propriétaire de parcelles ! Jamais Charles Théophile... jamais Théodore... Nous savons que la santé du père préoccupait son entourage (il décédera en 1830) et nous ignorons si la fortune de la famille provient des Maunoir ou des Malvesin. Toujours est-il que ces registres nous apprennent que les Maunoir sont d'importants propriétaires sur la commune de Mornex.

Les archives familiales ou genevoises ne nous ont pas permis d'établir comment ont évolué les titres de propriété. Un seul repère nous est connu, quand Théodore commande des travaux importants pour aménager une maison à Grand-Passet, c'est-à-dire sur le Grand Salève. Entre 1811 et le début des années 1850, Mornex est probablement son lieu de prédilection. Il nous appartient désormais de reconstituer ses activités saléviennes pendant quatre décennies ! Or, tant dans les registres des propriétaires terriens, dans les relevés fiscaux que dans les procès-verbaux de la commune nous n'avons pas encore trouvé sa trace ni même son nom. La quête continue...

Comité de la Société Henry Dunant

Roger Durand, *président*

Cécile Dunant Martinez, *vice-présidente*

Bella Adadzi, *trésorière*

Elizabeth Moynier, *secrétaire*

Valérie Lathion, *éditrice*

Stéphane Aubert, *chef de projet « siège de la Société »*

Natacha Durand

Bernard Dunant, *vice-président d'honneur*

Crédits des illustrations

Couverture 1 : Dépliant réalisé par Valérie Lathion

Page 7 : Photographies de Roger Durand

Page 16 : Plaque réalisée par Michel Favre

Page 44 : Photographies de Valérie Lathion

Page 46 : Bibliothèque de Genève

Page 50 : Copyright 2022, Librairie Droz S.A., 11, rue Firmin-Massot, Genève

Page 58 : Wikimedia Commons

Page 66 : Photographie de Roger Durand

Page 68, haut : Photographie de Jörg F. Müller, Croix-Rouge allemande

Page 68, centre et bas : Photographies de Rainer Schlösser

Page 70, haut : Photographie de Harald-Albert Swik

Page 70, bas : Photographie de Martin Hope

Page 72 : Photographie d'Andrea Pauly, Croix-Rouge de Hanau

Page 76 : Collection privée

Couverture 4 : Photographie d'Evelyne Vanuzzo-Dunant.

Impressum

Ce numéro a été conçu par Roger Durand et Valérie Lathion.

Il a été édité par Valérie Lathion.

Il a été imprimé en Italie par Pixartprinting.



Ignazio Cassis on Twitter

"Un grand merci à Bernard Dunant, arrière-petit-neveu d'Henri Dunant, pour la commémoration des 150 ans des Bourbakis 🙏 La dimension humanitaire de cette crise a accéléré la naissance des Croix-Rouge @CICR_fr !"

mobile.twitter.com

*Le président de la Confédération Ignazio Cassis
recevant des mains de Bernard Dunant
un fac-similé de la version originale d'Un Souvenir de Solferino d'Henry Dunant
en compagnie de Monique Dunant
et du ministre délégué aux Français de l'étranger, Jean-Baptiste Lemoyne
Les Verrières, samedi 29 janvier 2022*

Genève, le 4 avril 2022
© Société Henry Dunant
route du Grand-Lancy 92
1212 Grand-Lancy - Suisse
president@shd.ch
www.shd.ch
isbn 978-2-88163-049-9

